



La Présidente الرئيسة

Nouakchott, le 12 AUG 2024 انواكشوط، في

Numéro: 117/24 الرقم:  
ARMP/Pr: ست ص ع:

## AVIS DE LEVÉE DE SUSPENSION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP, statuant au fond, en date du 12 Août 2024, sur le recours introduit par Al JAZEA CONTRACTING & TRADING COMPANY contre l'intention d'attribution provisoire, par la CPMP du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA), du marché de travaux de réhabilitation et d'extension du réseau d'AEP du camp de M'Berra, Wilaya du Hodh Chargui, objet de l'Appel d'Offres N°04/PSEA/MHA/2024 :

- Dit que le recours n'est pas fondé ;
- Ordonne la levée de la suspension et la poursuite de la procédure de passation du marché conformément aux dispositions des textes des marchés publics applicables au cas d'espèce, aux stipulations du DAO, aux analyses et conclusions développées dans la décision y afférente ;
- Charge le Directeur Général d'informer les parties concernées de la décision qui sera publiée sur le site web de l'ARMP : [www.arp.mr](http://www.arp.mr).

Khadija BOUKA

